Image not found or type unknown

Rappel à la loi prescription

Par **gaucher**, le **25/04/2008** à **18:36**

Lorsque vous êtes rappelez à la loi par OPJ suite à une infraction délictuelle, dans le feuillet remis par les forces de l'ordre il est marqué que l'infraction ne sera pas retenu si dans un delais X vous ne commettez pas d'autres infractions.

Ce delai X, bien souvent, les forces de l'ordre ne le renseigne pas ou inscrivent "dans un délais prescrit par la loi"

De combien de temps doit être ce délais pour que les poursuites soient inopportunes?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés